

Les organisations d'employeurs et syndicats de l'UE conviennent d'un programme de travail 2015-2017

Une analyse approfondie de l'emploi dans l'UE est aujourd'hui publiée

Bruxelles, 14/07/2015 – Le cinquième programme de travail autonome des partenaires sociaux de l'UE, un « **partenariat pour la croissance inclusive et l'emploi** », trace la voie des actions conjointes des partenaires sociaux de l'UE pour la période 2015-2017. Les partenaires sociaux de l'UE ont également convenus d'une **analyse approfondie de l'emploi** conjointe axée sur le fonctionnement des marchés du travail européens.

Huit ans après leur première analyse conjointe du marché du travail, les partenaires sociaux de l'UE formulent des recommandations clés visant à relever les défis posés par la crise et les problèmes structurels. Parmi ces recommandations figurent la possibilité d'un dialogue social visant à favoriser la croissance et l'emploi, la nécessité de corriger les faiblesses de l'Europe en matière de création d'emplois, la nécessité de stimuler la productivité et l'importance de lutter contre les inégalités et la pauvreté.

En présentant ensemble une analyse conjointe et un programme de travail autonome, les partenaires sociaux de l'UE reconnaissent la responsabilité qui leur incombe de surmonter les problèmes posés par la crise, en créant des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en stimulant la compétitivité de l'UE et en redynamisant les investissements et la croissance.

Les partenaires sociaux de l'UE ont donc convenus :

- de négocier un accord autonome commun sur **le vieillissement actif et une approche intergénérationnelle** ;
- d'intensifier leurs efforts visant à **améliorer la mise en œuvre de leurs accords-cadres autonomes**, en accordant une attention particulière aux 8-10 États membres dans lesquels la mise en œuvre a été jugée insuffisante ;
- de souligner l'importance d'**accroître les investissements publics et privés**, afin d'atteindre une croissance optimale, de stimuler la création d'emplois et de raviver la base industrielle européenne ;
- de préparer des conclusions communes **promouvant la conciliation de la vie professionnelle, de la vie privée et de la vie familiale ainsi que l'égalité des genres afin de réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes** ;
- d'améliorer **le développement des compétences de manière à répondre aux besoins des économies numériques** et de mettre en place des **politiques actives du marché du travail** efficaces en vue d'éliminer les inadéquations de compétences et de faciliter les transitions entre le chômage et l'emploi et vers des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ;

BUSINESSEUROPE

Peter Sennekamp
p.sennekamp@businessseurope.eu
+32 496 919 315
BUSINESSEUROPE represents small, medium and large companies. Active in European affairs since 1958, BUSINESSEUROPE's members are 40 leading industrial and employers' federations from 34 European countries, working together to achieve growth and competitiveness in Europe.

ETUC

Julian Scola
jscola@etuc.org
+32 486 117 394
The European Trade Union Confederation was founded in 1973 to promote the interests of working people at European level, and to represent them in the EU institutions. Its membership now includes 90 trade union organisations in 39 European countries, plus 10 European Trade Union Federations.

CEEP

Maxime Staelens
maxime.staelens@ceep.eu
+32 489 34 83 20
CEEP was established in 1961 and gathers enterprises and authorities from across Europe, both public and private, at national, regional and local level, which are public employers or providers of services of general interest.

UEAPME

Jenny Manin
pressoffice@ueapme.com
+32 496 520 329
UEAPME is the employers' organisation representing crafts, trades and SMEs from the EU and accession countries at European level, created in 1981. UEAPME has over 80 member organisations.

- de contribuer aux efforts des institutions de l'UE visant à mettre au point un **train de mesures en faveur de la mobilité**, à combler les vides juridiques et résoudre les problèmes d'application des dispositions relatives à la mobilité des travailleurs ainsi qu'à promouvoir la **mobilité des apprentissages**.

Les deux documents sont disponibles sur les sites internet des partenaires sociaux¹.

¹www.businessseurope.eu; www.etuc.org; www.ceep.eu; www.ueapme.com.